



**ALLOCATION D'OUVERTURE DE  
M. RAYMOND BENJAMIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'OACI,  
À LA RÉUNION CAFAC/OACI SUR LA SÛRETÉ DE L'AVIATION**

Dakar (Sénégal) -28 mai 2014

M. le Commodore de l'air Kwame Mamphey, Président de la CAFAC,

Mesdames et Messieurs,

Je suis honoré de vous accueillir à cette réunion brève mais cruciale, organisée conjointement par la Commission africaine de l'aviation civile et l'OACI, pour l'adoption d'un plan visant à promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation en Afrique. Votre participation est très appréciée.

Un peu plus tard aujourd'hui, vous examinerez une proposition à cet égard soumise par M. Kabbs Twijuke, Représentant de l'Ouganda à l'OACI. De toute évidence, les déclarations antérieures des États africains témoignent de la volonté politique de renforcer la sûreté de navigation ; mais il manque encore un mécanisme efficace pour transformer cette volonté en mesures concrètes.

La situation qui prévaut en Afrique est urgente en raison des carences du système de sûreté de l'aviation, mises en évidence par les audits de sûreté réalisés par l'OACI au cours des dernières années. Il convient de souligner que la situation de l'Afrique est nettement pire que la moyenne mondiale.

La sûreté de l'aéronautique civile étant aussi solide que son maillon le plus faible, il est impératif de résoudre les sérieux problèmes auxquels le continent est confronté.

En revanche, je suis encouragé par les efforts déployés actuellement pour établir un Plan africain de promotion de la sûreté et de la facilitation. Je suis particulièrement impressionné que ce plan souligne la nécessité d'améliorer durablement la sûreté de l'aviation, avec une amélioration parallèle de la facilitation du transport aérien. Cette stratégie est en parfaite harmonie avec l'Objectif stratégique de l'OACI.

Vous pouvez dorénavant compter sur le soutien de l'OACI, qui est bien placée pour coordonner diverses activités en partenariat avec toutes les parties prenantes dans l'ensemble du continent. Ce rôle nous convient, car le monde entier bénéficierait d'une amélioration du niveau de sûreté en Afrique.

De même, à l'échelle internationale, le tourisme et le commerce peuvent tirer parti de l'amélioration des processus de facilitation en Afrique. En effet, l'efficacité et l'efficience des procédures d'arrivée et de départ et des installations et services de circulation sont essentielles pour stimuler la croissance des voyages aériens en Afrique et ailleurs.

En matière de sûreté, il est encore crucial de concentrer nos efforts sur les États qui ne sont pas capables, pour une raison ou une autre, de remédier à de graves lacunes. De concert avec ses partenaires, l'OACI continuera à privilégier l'assistance aux États. Cette assistance consiste notamment à renforcer les capacités par la mise en valeur des ressources humaines à travers des activités de formation en sûreté aéronautique.

Je suis ravi de signaler ici la présence de donateurs clés et de certains de nos partenaires en matière d'assistance. Je voudrais saluer votre contribution généreuse en ressources financières et en expertise aux efforts consentis par l'OACI pour aider les États à surmonter leurs difficultés. Je tiens également à vous assurer que l'Organisation continuera à jouer un rôle primordial sur la scène mondiale et qu'elle reste déterminée à coordonner l'assistance en matière de sûreté aéronautique fournie par des États, l'industrie, les institutions financières et d'autres parties prenantes.

La proposition qui vous est soumise comporte plusieurs stratégies que l'OACI peut facilement approuver. Une suggestion mérite d'être soulignée : que les États africains rétablissent un Comité de sûreté aéronautique placé sous l'égide de la CAFAC. J'ai la ferme conviction que la clé du succès réside dans la résolution des préoccupations de sûreté à travers des initiatives régionales. En effet, les activités régionales permettraient de renforcer la sûreté à travers le partage des rares ressources tout en rehaussant la communication et la coopération entre les états participants. Évidemment, l'OACI est prête à faciliter ce type d'activités.

Dans le même ordre d'idées, vous pourriez envisager la mise en place d'un Comité régional de facilitation pour promouvoir la coordination, à l'échelle des régions et des États, entre les nombreuses organisations investies de la mission d'assurer la sûreté aux frontières au niveau des aéroports.

En somme, il est urgent d'améliorer la sûreté de l'aviation en Afrique en raison des vulnérabilités systémiques et de l'environnement de la menace. De plus, il est assurément nécessaire de promouvoir la facilitation pour maximiser l'efficacité du transport aérien.

Mesdames et Messieurs, l'OACI salue la détermination de l'Afrique à promouvoir la sûreté de l'aviation et la facilitation, et nous nous réjouissons à l'avance de votre coopération continue dans ces domaines essentiels.

— FIN —